

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/253

INTERDICTION DE CIRCULATION RUE ST-GILLES TRAVAUX DE RAVALLEMENT DE FACADE

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande présentée par la Mme DOUTRELANT Marie-Paule, qui va réaliser des travaux de ravalement de façade 2 rue St-Gilles
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite à tous les véhicules rue St-Gilles dans le sens rue de Dunkerque vers la rue du Bailly du 04 au 20/11/2024. La circulation des piétons sera toujours possible dans les deux sens.

Art 2 : La circulation sera autorisée uniquement pour les riverains depuis la rue du Bailly pour accéder à leur emplacement de stationnement rue St-Gilles.

Art 3 : Le stationnement dans la rue St-Gilles sera strictement interdit.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier, et notamment de la sécurité des piétons dont le passage sera toujours autorisé pendant les travaux.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme DOUTRELANT Marie-Paule
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 28/10/2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,




Daniel DESCHODT.